

Nombre de membres :

- En exercice : 26
- Présents : 20
- Votants : 24
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

L'an deux mil vingt-deux, le 03 du mois de mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Arlette LE BARS à Philippe DOBIROT, Michel NOIZET à Pierre RIVAULT, Olivier MARTINEZ à Christine BOURDIER, Didier MAGNE à Alain COUSSET, Christian BAUMEGARTEN, François GOMES.

Date de convocation : Le 27 avril 2022

Date d'affichage : Le 27 avril 2022

Secrétaire de séance : Sandrine GUILLOT

Fait à Aigondigné,
Le 03 mai 2022
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2022 est validé sous réserve que soit enlevé la phrase attribuée à Céline Aimon.

Délibération 2022_039 : FINANCES

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE « AMENAGEMENT DE SECURITE ET CREATION D'UN GIRATOIRE AVENUE YANN ROULLET »

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché d'aménagement et création d'un giratoire avenue Yann Rouillet dans le cadre plus global de revitalisation du centre bourg.

Le marché à procédure adaptée a été publié le 4 février avec une remise des offres au plus tard le 24 mars à 12h. La commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 28 mars pour l'ouverture des plis puis, une seconde fois le 12 avril pour l'analyse des offres. 3 entreprises ont répondu : Eurovia, Colas et Eiffage.

A la suite de cette deuxième réunion, il apparaît que l'offre la mieux disante au regard des critères définis dans le règlement de consultation (60 % prix et 40 % valeur technique) est celle de l'entreprise Eurovia pour un montant de 309 598, 20 € HT.

Considérant la consultation en date du 4 février 2022 et notamment son règlement de consultation

Considérant les trois offres reçues

Considérant les réunions de la commission d'appel d'offres du 28 mars et 12 avril 2022 et le rapport d'analyse des offres

Considérant la note obtenue par l'entreprise Eurovia

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide l'attribution du marché à procédure adaptée « aménagement de sécurité et création d'un giratoire avenue Yann Roulet ».

Délibération 2022_040 : FINANCES

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE « REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE MOUGON TRANCHE 1 : AVENUE YANN ROULLET ET ETIENNE GIRARD »

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de revitalisation du centre bourg concernant la tranche Avenue Yann Roulet (de la SMA à la mairie) et Avenue Etienne Girard (de « 1000 Frites » à la rue des babelottes).

Le marché à procédure adaptée a été publié le 4 février avec une remise des offres au plus tard le 24 mars à 12h. La commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 28 mars pour l'ouverture des plis puis, une seconde fois le 12 avril pour l'analyse des offres.

Pour le lot 1 VRD, 3 entreprises ont répondu : Eiffage, Colas et Eurovia

Pour le lot 2 Eclairage, 3 entreprises ont répondu : Aquitaine Réseaux, Eiffage Réseaux et Ineo

Pour le lot 3 Espaces verts et mobiliers, 2 entreprises ont répondu : Id Verde et Eive.

A la suite de cette deuxième réunion, il apparaît que les offres les mieux disantes au regard des critères définis dans le règlement de consultation (60 % prix et 40 % valeur technique pour les lots 1 et 2, et 50% prix et 50 % valeur technique pour le lot 3) sont celles :

- Lot 1 : Colas : tranche ferme 459 662,80 € HT, Tranche conditionnelle parking de la Gasse 36 592,50 € HT, option 1 génie civil enfouissement Orange 7 038 € HT et option 2 fil d'eau en pavés calcaire 30 240 € HT, soit un total de 533 533, 30 € HT
- Lot 2 : Eiffage Réseaux ; tranche ferme 104 943,50 € HT et option équipements pour les décorations de Noël 3 225 € HT, soit un total de 108 168,50 € HT.
- Lot 3 : Id Verde : 125 691,58 € HT

Considérant la consultation en date du 4 février 2022 et notamment son règlement de consultation

Considérant les trois offres reçues

Considérant les réunions de la commission d'appel d'offres du 28 mars et 12 avril 2022 et le rapport d'analyse des offres

Considérant la note obtenue par l'entreprise Colas pour le lot 1, Eiffage Réseaux pour le lot 2 et Id Verde pour le lot 3.

Considérant la consultation en date du 4 février 2022 et notamment son règlement de consultation

Considérant les trois offres reçues

Considérant les réunions de la commission d'appel d'offres du 28 mars et 12 avril 2022 et le rapport d'analyse des offres

Considérant la note obtenue par l'entreprise Colas pour le lot 1, Eiffage Réseaux pour le lot 2 et Id Verde pour le lot 3.

Madame le Maire rappelle qu'une place de transports de fonds ainsi qu'une place handicapée sont prévues devant le distributeur automatique.

La question se pose à la lecture des plans si une place de transport de fonds est nécessaire devant le DAB ainsi qu'une place handicapée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents/et représentés pour le lot 1 et 3, et par 22 voix pour et 2 abstentions pour le lot 2 des membres présents et représentés :

- Désigne en tant que titulaires du marché « Revitalisation du centre bourg de Mougouan Tranche 1 : Avenue Yann Rouillet et Etienne Girard »
 - o Lot 1 : l'entreprise Colas pour un montant de :
 - Tranche ferme 459 662,80 € HT,
 - Tranche conditionnelle parking de la Gasse 36 592,50 € HT,
 - Option 1 génie civil enfouissement Orange 7 038 € HT
 - Option 2 fil d'eau en pavés calcaire 30 240 € HT,
 - o Soit un total de **533 533, 30 € HT**
 - o Lot 2 : l'entreprise Eiffage Réseaux pour un montant de :
 - Tranche ferme 104 943,50 € HT
 - Option équipements pour les décorations de Noël 3 225 € HT,
 - o Soit un total de 108 168,50 € HT.
 - o Lot 3 : l'entreprise Id Verde pour un montant de **125 691,58 € HT**
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Délibération 2022_041 : FINANCES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS ECLAIRAGE PUBLIC REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Madame le Maire expose qu'à la suite du choix des entreprises sur les deux marchés, il est possible de solliciter le SIEDS pour la mise en place de l'éclairage public.

La commune peut bénéficier d'une subvention de 70% auprès du SIEDS sur la fourniture des lanternes et mâts d'éclairage.

Plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	POSTES RECETTES	MONTANTS	%
Dépenses non éligibles	54 044,85	Autofinancement	108 731,85	85 %
Bornes lumineuses	17 306,00			
Mats 5 et 6 m	14 040,00	Subvention SIEDS	10 000,00	15 %
Appliques	8 889,00			

Luminaire	4 142,00			
Ensemble 3 projecteurs	15 870,00			
Mats giratoire	4 440,00			
TOTAL dépenses éligibles	64 687,00			
TOTAL Dépenses	118 731,85	TOTAL Recettes	118 731,85	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de solliciter le SIEDS pour une demande de subvention éclairage public revitalisation du centre bourg

Délibération 2022_042 : FINANCES

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA LIAISON IAA LES BABELOTTES

Madame le Maire expose que des modifications sur le plan et la mise à jour du cout prévisionnel (+ 9 660 €) ont été faites par le maitre d'œuvre mi-avril. Il convient donc d'adapter le plan de financement, notamment parce qu'après renseignements le financement Leader ne peut être sollicité car ce type de projet ne fait pas partie des actions prioritaires.

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
DETR			
DSIL			
Conseil départemental : Fonds de solidarité	189 217,50	26%	50 000,00
Conseil régional			
Europe			
Autres subventions d'Etat : Amendes de police	189 217,50	30% plafonné à 42 700€	42 700,00
Autofinancement : Emprunt Fonds propres	194 467,50 (189 217,50 + 5 250 maîtrise d'œuvre non subventionnable)	50 %	97 042,50
Autres partenaires SIEDS - Eclairage publique (70%)	6 750,00	70%	4 725,00
TOTAL EN HT			189 217,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Délibération 2022_043 : FINANCES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE SKATE PARK

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de demander des subventions dans le cadre de la réhabilitation du terrain de tennis de Tauché en skate park.

L'Etat a lancé un programme 5000 équipements de proximité dont les dossiers doivent être déposés au plus tard début juin.

Le projet qui avait été présenté par des habitants dans le cadre des projets participatifs du département en 2020 a été réactualisé.

Le coût estimé est évalué à 119 666 € HT. Sur ce type de projet, il peut aussi être sollicité le programme Leader.

Le financement de l'Etat quant à lui est compris entre 50 et 80 % avec un minimum de subvention de 10 000 €.

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
DETR			
DSIL			
Conseil départemental :			
Conseil régional			
Europe : Leader	119 666	17%	20 000
Autres subventions d'Etat : Programme 5000 équipements	119 666	63%	75 732
Autofinancement :			23 934
Fonds propres			
TOTAL EN HT			119 666

Laurent AUDE se demande quelle en sera l'utilisation et si les enfants des autres communes (Aigonnay, Mougou et Thorigné) vont se déplacer pour la pratique du skate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le financement prévisionnel de l'opération de demande de subvention équipement sportif de proximité skate park.

Pacte fiscal et financier Mellois en Poitou

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de délibérer de nouveau sur le pacte fiscal et financier selon la version en vigueur au nom de la commune d'Aigondigné. Il s'agirait de pouvoir figer les sommes déjà perçues en cas de nouveau pacte défavorable. La question se pose au sein du conseil de savoir de quel montant parle-t-on, puisque le pacte avait été refusé par les communes historiques à l'exception d'Aigonnay. Quel serait le gain. Il faudrait retrouver les délibérations de Mellois en Poitou de l'époque. Si le gain est peu important doit on revenir sur notre position ? Le sujet sera abordé au prochain conseil avec plus d'éléments.

Délibération 2022_044 : FINANCES

Objet : EFFACEMENT DE CREANCES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes à la suite de décisions d'effacement de dette.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2019, 2020 et 2021 (restauration scolaire, garderie périscolaire et loyers)

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 2 512.82€ pour le budget principal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 2 contre et 1 abstention des membres présents et/ou représentés, décide :

- **D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Délibération 2022_045 : RH

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ARGENT DE POCHE

Madame Le Maire expose que la convention « argent de poche » avec la Mission Locale doit être renouvelée pour l'année 2022. Il est proposé de conventionner pour les mois de juillet et aout. En 2021, 352 ½ journées avaient été réalisées pour un montant de 5 280 € (actions nettoyage des lavoirs, entretiens des espaces, EHPAD, préparation festivité, classement, nettoyage des écoles avant la rentrée...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de renouveler la convention argent de poche pour l'année 2022 à raison de 352 ½ journées.**
- **Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférant**

Informations diverses

- Décision n°003-2022 : vente d'un matériel communal, Berlingo

Bureau du 19 avril 2022 :

- Pont rue des trois bois :

Afin de réaliser son étude, la maîtrise d'œuvre a besoin d'un relevé barymétrique et d'une étude de sol avant d'envisager les différents scénarii.

- Relevé : Céline Métais géomètre 2178.90 € HT (plus cher que l'autre devis mais délai beaucoup plus court)
- Etude de sol : Alios Ingénierie 3 140 € HT

Agenda à venir :

- 5 mai 2022 18h : bureau communautaire
- 6 mai 2022 : congrès des maires
- 7 mai 2022 : conférences des maires
- 8 mai 2022 : fête de la victoire 1945
- 9 mai 2022 au 3 juillet 2022 : exposition Ma Ruralité Heureuse
- 10 mai 2022 14h : inauguration de l'exposition Ma Ruralité Heureuse
- 11 mai 2022 18h30 : CCAS
- 12 mai 2022 9h30 : visite de la DDEN
- 12 mai 2022 18h : conférences des maires MEP
- 13 mai 2022 14h30 : comité syndical SMBVSN
- 17 mai 2022 18h30 : bureau municipal
- 19 mai 2022 18h : conseil communautaire
- 21 mai 2022 14h : Atelier plante sauvage

La séance est levée à 22h10